

Référence courrier : MAR2023-1

Marseille, le.

De :: Secrétariat Général de la Ligue Athlétisme de la Région Sud

A :

C :

Objet ::

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs de la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud, vous trouverez ci-dessous le règlement du championnat régional de Trail court

## Saison Sportive 2024 – 2025

### C.S.O. et C.R. Running

## Règlement du championnat Régional de Trail Court



**MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Ligue d'Athlétisme Région Sud

Siège Sportif et Technique

Maison régionale des Sports,

809 bd des Ecureuils - 06210 Mandelieu

**tel :** 04-92-97-49-77

**mail :** [mandelieu@lapaca.fr](mailto:mandelieu@lapaca.fr)

**Site internet.** [www.ligueathlismepaca.athle.fr](http://www.ligueathlismepaca.athle.fr)



## 1. PRINCIPES.

La Ligue d'Athlétisme Région Sud a décidé d'attribuer le Championnat Régional de Trail court, au club FFA du Lièvre et de la Tortue (13).

L'organisation technique de ce championnat est confiée à la Commission Régionale Running de la Ligue d'Athlétisme Région Sud et à la Commission Sportive et Organisation, conformément aux différents Règlements de la FFA.

## 2. IMPLANTATION.

Date : samedi 2 novembre 2024

Lieu : Roquefort La Bédoule (13)

**Compétition porteuse** : Roquefort Trail , Trail nocturne format XS de 27,9km et 870m de D+ soit 36,6 km/effort.

Cette épreuve est qualificative au championnat de France en fonction du VK/trail obtenu.

**Heure de départ** : 18h00

**Lieu de départ** : Avenue Michelangeli, [Lien vers lieu de départ](#)

**Arrivée** : Avenue Vaillant Couturier

## 3. REGLEMENT SPECIFIQUE DE CE CHAMPIONNAT.

Ce championnat concerne les catégories d'Espoirs à Masters 10 féminins et masculins.

Seuls les athlètes, licenciés "compétition" dans un club FFA de la Ligue Région Sud, pourront y participer (La licence compétition doit être acquise au plus tard la veille de la date de ce championnat)

Seuls pourront prétendre au podium individuel les athlètes de nationalité française ou monégasque.

### - Engagement des athlètes

Les engagements des athlètes, licenciés compétition de la Ligue Région Sud, sont gratuits et doivent être effectués directement par les clubs sur la plateforme d'engagement dédiée.

Cette dernière sera accessible via le site officiel de la Ligue : [Lien vers la plateforme d'engagement](#)

Ces engagements pourront être effectués du vendredi 11 octobre 2024 jusqu'au mercredi 30 octobre 2024 à 23h00.

Il n'y aura pas d'engagement sur place.

Ne seront retenus dans le classement du championnat que les coureurs ayant été engagés grâce à cette procédure.

- **Retrait des dossards**

Cette remise s'effectuera sur place le samedi 2 novembre 2024 de 14h00 à 17h45, salle André Malraux à Roquefort La Bedoule..

- **Règles spécifiques**

Le port du maillot de club est obligatoire pour les participants à ce championnat. Des contrôles de maillots seront réalisés au départ, pendant et à l'arrivée de la course.

Le dossard doit être visible (devant) en permanence durant toute la compétition (Porte-dossard accepté)

Un SAS dédié sera mis en place et réservé aux coureurs du championnat.

Les athlètes participant au championnat s'engagent à respecter le règlement propre de la compétition. Tous les points spécifiques : matériel obligatoire, barrières horaires, respect de l'environnement... sont détaillés dans le règlement spécifique, [pour le retrouver cliquez ici](#).

Un athlète s'étant déjà inscrit sur le site de l'épreuve et souhaitant participer au championnat, devra être re-inscrit par son club sur le site dédié mais ne devra, en aucun cas, céder son dossard à un autre athlète sous peine de disqualification.

**A noter :** les athlètes engagés gratuitement par le site de la Ligue pourront, s'ils le souhaitent, acquérir le TShirt de l'épreuve et/ou participer au repas de fin de course : 10 euros pour le TShirt et/ou 10 euros pour le repas soit 20 euros pour le TShirt et le repas

**4. TITRE et RECOMPENSES**

Les différents classements seront obtenus en prenant en compte le temps officiel du compétiteur.

- **Titre individuel**

Le 1er de chaque catégorie d'Espoirs à Master 10 (féminin et masculin) se verra attribué le titre de Champion(ne) Régional(e).

Il sera décerné une médaille à chaque athlète, homme et femme, premier(e) dans sa catégorie.

- **Titre par équipe**

Le calcul du classement par équipe s'effectuera par l'addition des temps des **3 premiers coureurs d'un club avec dans chaque équipe au moins 1 homme et 1 femme**

Il sera attribué une coupe pour l'équipe et une médaille pour chacun des athlètes la composant.

**5. LITIGES POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL DE TRAIL**

Tous les cas de litiges ou de réclamations seront jugés par le Juge Arbitre Running de la compétition, seul habilité à le faire. Ces réclamations doivent être présentées au juge-arbitre dans les 30' suivant l'affichage des résultats.

Trop d'athlètes absents d'un même club lors de ce championnat (+ de 10% d'absents non arrivants), obligerait la CR Running de la Ligue d'Athlétisme Région Sud, à envisager des sanctions financières (pénalités correspondant au coût de la puce et au surplus de travail inutile estimé à 2 € par athlètes).

**6. DROIT A L'IMAGE.**

La ligue d'athlétisme Région Sud informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

**RAPPEL :** toutes les décisions concernant ces championnats régionaux de Trail seront proposées par la Commission Régionale Running et la Commission Sportive et Organisation pour validation du Comité Directeur de la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud conformément au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.

P/O la présidente Isabelle Armand

Le secrétaire général de la Ligue d'Athlétisme Région Sud, Jérôme NICAULT

